



PRÉFET DU VAL DE MARNE

RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT

(article L 313-7° du Ceseda & titre III de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié)

Si vous n'avez pas toutes les pièces mentionnées, ne venez pas en Préfecture.

Liste des pièces à fournir (produire originaux et copies de chaque document) :

Les documents étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

Des modèles de déclaration et d'attestation sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Formulaires-en-ligne/Etrangers-en-France>

- **Justificatif de séjour régulier** : carte de séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour validé¹ par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), en cours de validité.

- **Justificatif de nationalité** : passeport en cours de validité ou attestation consulaire avec photographie, datée de moins d'un an, faisant expressément mention de la nationalité du demandeur ou tout autre document permettant de justifier de manière probante de la nationalité (carte d'identité, carte consulaire, etc).

- **Justificatif de domicile** :

La date du document doit être de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.

Si le demandeur est locataire ou propriétaire : facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou le bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties) assorti de la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation, datée de moins de 6 mois.

Si le demandeur est hébergé à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.

Si le demandeur est hébergé par un particulier : attestation d'hébergement, datée de moins de 6 mois, précisant le nom de l'hébergeant et de l'hébergé, et signée par l'hébergeant. L'attestation doit être accompagnée d'un justificatif d'identité de l'hébergeant en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour) et d'un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant.

- **Certificat d'immatriculation ou inscription** (une préinscription peut suffire au moment du dépôt initial du dossier, l'inscription définitive devra être produite dès obtention) **dans un établissement d'enseignement**. Celui-ci peut être un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général (préparant le baccalauréat) ou technique (préparant le CAP ou le BEP) ou de formation initiale ou un organisme de formation professionnelle (l'inscription doit préciser l'enseignement suivi, la nature exacte du diplôme préparé, le niveau et la durée des études, le nombre de cours hebdomadaire, les horaires et le versement des frais de scolarité), ou bien une attestation justifiant que le demandeur est bénéficiaire d'un programme de coopération de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse .

Le suivi de cours d'enseignement à distance et le suivi de cours en « auditeur libre » ne confèrent pas la qualité d'étudiant.

- **Fiche de renseignements et fiche cursus, préalablement renseignée, datée et signée** (pages 3 & 4 du présent formulaire).

- **Justificatifs de la réalité et du succès des études entreprises** :

- **Relevés de notes , attestation d'assiduité et de présentation aux examens, et derniers diplômes obtenus.**

- **Si le demandeur est thésard** : attestation du professeur de thèse, précisant le sujet, l'évolution des travaux et la date prévisible de soutenance de la thèse, revêtue de sa signature et du cachet original de l'établissement d'enseignement.

- **Si le demandeur change d'orientation** : joindre en plus une lettre explicative motivée, datée et signée.

- **Si le demandeur ne justifie pas de progression dans les études ou en cas d'échecs répétés ou d'absences aux examens et concours ou s'il souhaite faire état à l'administration d'une quelconque difficulté dans le suivi des études** : Joindre en plus une lettre explicative datée et signée accompagnée de tous les justificatifs expliquant la situation (bulletin d'hospitalisation, acte de décès, témoignages de tiers avec une copie de leur pièce d'identité, etc.)

TOURNEZ LA PAGE SVP

¹- Depuis le 18 février 2019, le titulaire d'un visa de long séjour valant titre de séjour valide en ligne (sur le site du ministère de l'Intérieur) son visa, au plus tard trois mois après son entrée en France.



- **Si le demandeur souhaite obtenir une carte de séjour pluriannuelle :**

- Une lettre personnelle de demande de carte de séjour pluriannuelle, datée et signée.

Afin d'assurer la lisibilité du document, merci de le rédiger sur un logiciel de traitement de texte et de l'imprimer.

Les ressortissant algériens ne peuvent en bénéficier en vertu des accords franco-algériens.

- **Pour l'obtention d'une carte de séjour étudiant-programme de mobilité :** tout document émanant de l'établissement d'enseignement supérieur justifiant que le demandeur relève d'un programme de l'Union européenne (UE), d'un programme multilatéral comportant des mesures de mobilité dans un ou plusieurs États membres de l'UE ou d'une convention entre au moins deux établissements d'enseignements supérieur dans au moins deux États membres de l'UE.

- **Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie** (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie).

- **Justification de moyens d'existence suffisants :** les ressources financières mensuelles doivent être au moins égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français (soit 615 euros en application de la décision du Ministère des affaires étrangères du 9 juillet 2003) pour l'année d'études :

Exemples :

- Attestations bancaires de virement régulier/permanent **ou** preuves de virement ou de dépôt de fonds **ou** relevés de compte **ou** attestation de solde créditeur, **en euros**, permettant de justifier du montant requis.

- Attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis, pièce d'identité (titre de séjour, carte nationale d'identité ou passeport français) en cours de validité et justificatif de ressources (fiches de paie, avis d'imposition, relevés de compte) **du garant** justifiant du montant requis, si le demandeur est pris en charge par un tiers.

- Attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse. Les étudiants boursiers du Gouvernement français et les bénéficiaires de programmes européens sont réputés remplir la condition de ressources suffisantes. Ils doivent alors produire un justificatif de leur situation.

- Contrat de travail et fiches de paie, ainsi que l'autorisation provisoire de travail délivrée par la Direction Régionale de la Concurrence, Consommation, Travail et Emploi (DIRRECTE) pour un ressortissant algérien ou en cas de dépassement du nombre d'heures autorisées, si le demandeur exerce une activité salariée.

En cas de ressources multiples justifiant le montant total de 615 €, veuillez joindre le justificatif de chacune des ressources.

LES RESSOURCES DOIVENT ÊTRE PÉRENNES EN CAS DE DEMANDE DE TITRE PLURIANNUELLE.

- **3 photographies, format 35 mm x 45 mm** – tête nue, moins de 3 mois et ressemblantes, norme ISO/IES 1979-44-5 2005 (pas de copie).

FICHE CURSUS

Ce formulaire doit être rempli en caractères majuscules, daté, signé et obligatoirement présenté le jour du rendez-vous

Études poursuivies et diplômes obtenus depuis l'entrée en France.

Merci d'indiquer les études suivies, pour chaque année, depuis l'entrée en France :

Année Universitaire	Nom de l'établissement	Intitulé exact du diplôme préparé
2019-2020		
2018-2019		
2017-2018		
2016-2017		
2015-2016		
2014-2015		

Merci d'indiquer les diplômes obtenus, par année, depuis l'entrée en France et joindre une copie :

Diplôme obtenu	Année Universitaire	Nom de l'établissement

Ressources

Merci d'indiquer la provenance des ressources (cocher la case correspondante):

- | | | | |
|---|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Bourse | <input type="checkbox"/> | Prise en charge par un tiers | <input type="checkbox"/> |
| Placement au pair | <input type="checkbox"/> | Activité salarié | <input type="checkbox"/> |
| Virements bancaires ou ressources du pays d'origine | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |

